

La droite et le centre prennent le contrôle du Sénat. Le Front national y fait élire deux sénateurs, dans les Bouches-du-Rhône et le Var

La gauche perd aussi la majorité à la Chambre Haute

Sénatoriales

La victoire de la droite aux élections municipales de mars a entraîné dimanche le retour du Sénat dans son giron. **L'UMP et l'UDI l'emportent d'au moins 15 sièges.** Après une vraie fausse majorité de gauche depuis 2011, la Haute Assemblée renoue clairement avec l'opposition.

Béatrice Houchard et Nathalie Segaines

LA PARENTHÈSE EST REFERMÉE. La gauche, dont la victoire en fanfare aux sénatoriales de septembre 2011 avait été le signe avant-coureur de l'alternance, a de nouveau perdu des élections. C'était arithmétique : les 87 534 grands électeurs sénatoriaux émanant pour l'essentiel des conseils municipaux élus en mars, une défaite ne pouvait que succéder à une défaite.

Majoritaire de justesse - six voix - en 2011, la gauche, pour tenter de sauver les meubles, avait modifié le mode de scrutin en augmentant le nombre de départements où l'on votait à la proportionnelle (23 sur les 58 où l'on votait, pour 119 des 178 à pourvoir), ainsi que l'augmentation du nombre de grands électeurs dans les zones urbaines.

Cette double modification électorale a limité la casse mais l'opération n'a pas marché à 100% : si le passage du scrutin majoritaire à la proportionnelle dans les départements élisant trois sénateurs a permis à la gauche de

sieurs listes, ce qui permet aussi de balayer la parité...) en Haute-Savoie, dans l'Eure ou en Vendée, où la liste de Bruno Retailleau cartonne avec 68% des voix. A noter aussi qu'en Corrèze, il n'y a décidément plus d'effet Hollande : le maire de Tulle, Bernard Combes, est battu et les deux sièges de sénateurs passent à l'UMP.

Au PS, on faisait contre mauvaise fortune bon cœur dimanche soir : « Il n'y a pas de vague bleue » était l'élément de langage du soir, répété par le premier secrétaire Jean-Christophe Cambadélis et le président du groupe PS au Sénat, Didier Guillaume. « Je ne crois pas qu'on puisse parler de parenthèse. Le Sénat peut revenir à gauche un jour », commentait Catherine Tasca, sénatrice PS des Yvelines. Président sortant de la commission des Lois, Jean-Pierre Sueur espère que « la nouvelle majorité

« Il y a cinq millions de Français qui votent FN, on ne peut pas les laisser sans représentant. Au moins, ils arrêteront de jouer les victimes ! »

aura une capacité à ne pas être revancharde » car « il n'y a pas le blanc et le noir, l'ombre et la lumière ».



de voter : la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, les tergiversations autour de la réforme territoriale et du calendrier électoral de 2015, la réforme des rythmes scolaires et l'arrivée des métropoles, qui semble avoir nui à l'UMP et à l'UDI dans le Rhône et les Bouches-du-Rhône. « Ce qui trouble les élus locaux, c'est qu'ils ne savent pas ce qu'on va faire. Il faudrait le dire plus clairement », note Catherine Tasca. En 2011, déjà, Nicolas Sarkozy avait minimisé l'impact de ses réformes territoriales sur les grands électeurs, et la droite avait perdu le Sénat. François Hollande connaît la même déconvenue trois ans plus tard.

certain : Stéphane Ravier, élu en mars maire du 7^e secteur de Marseille ; un second était possible et il est élu : David Rachline, maire de Fréjus, qui sera à 27 ans le benjamin de la Haute Assemblée,

Plus de 75 % pour François Baroin

L'UMP François Baroin fait une entrée en fanfare au Sénat avec 76,6% des voix recueillies dans l'Aube. Dans la Vienne, Jean-Pierre Raffarin, candidat à la présidence du Sénat, est réélu avec 59,6%. Didier Guillaume, président du groupe PS, est réélu dans la Drôme. Samia

comme Marion Maréchal-Le Pen est benjamine de l'Assemblée nationale. Même là où il ne gagne pas, le FN démontre qu'il peut ratisser au-delà de son camp et obtient beaucoup plus de voix qu'il n'a d'élus encartés, une performance qui sera à analyser de près.

Pour Marine Le Pen, qui a qualifié dimanche cette double élection d'« historique », c'est

coureur de l'alternance, a de nouveau perdu des élections. C'était arithmétique : les 87 534 grands électeurs sénatoriaux émanant pour l'essentiel des conseils municipaux élus en mars, une défaite ne pouvait que succéder à une défaite.

Majoritaire de justesse - six voix - en 2011, la gauche, pour tenter de sauver les meubles, avait modifié le mode de scrutin en augmentant le nombre de départements où l'on votait à la proportionnelle (23 sur les 58 où l'on votait, pour 119 des 178 à pourvoir), ainsi que l'augmentation du nombre de grands électeurs dans les zones urbaines.

Cette double modification électorale a limité la casse mais l'opération n'a pas marché à 100% : si le passage du scrutin majoritaire à la proportionnelle dans les départements élisant trois sénateurs a permis à la gauche de gagner un siège dans la Sarthe, la Somme, le Vaucluse ou le Calvados, par exemple, droite et centre ont quand même réalisé le grand chelem en Eure-et-Loir (en présentant plu-

venir à gauche un jour », commentait Catherine Tasca, sénatrice PS des Yvelines. Président sortant de la commission des Lois, Jean-Pierre Sueur espère que « la nouvelle majorité

« Il y a cinq millions de Français qui votent FN, on ne peut pas les laisser sans représentant. Au moins, ils arrêteront de jouer les victimes ! »

aura une capacité à ne pas être revancharde » car « il n'y a pas le blanc et le noir, l'ombre et la lumière ».

Pour les grands électeurs, dont beaucoup n'appartiennent pas à un parti politique et se classent « divers droite » ou « divers gauche », beaucoup d'éléments ont pu jouer au moment

de voter : la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, les tergiversations autour de la réforme territoriale et du calendrier électoral de 2015, la réforme des rythmes scolaires et l'arrivée des métropoles, qui semble avoir nui à l'UMP et à l'UDI dans le Rhône et les Bouches-du-Rhône. « Ce qui trouble les élus locaux, c'est qu'ils ne savent pas ce qu'on va faire. Il faudrait le dire plus clairement », note Catherine Tasca. En 2011, déjà, Nicolas Sarkozy avait minimisé l'impact de ses réformes territoriales sur les grands électeurs, et la droite avait perdu le Sénat. François Hollande connaît la même déconvenue trois ans plus tard.

La performance du FN. L'autre événement important de ces sénatoriales, même s'il a surtout un effet symbolique, c'est l'arrivée de deux sénateurs Front national. L'un était donné quasi

certain : Stéphane Ravier, élu en mars maire du 7^e secteur de Marseille ; un second était possible et il est élu : David Rachline, maire de Fréjus, qui sera à 27 ans le benjamin de la Haute Assemblée,

Plus de 75 % pour François Baroin

L'UMP François Baroin fait une entrée en fanfare au Sénat avec 76,6% des voix recueillies dans l'Aube. Dans la Vienne, Jean-Pierre Raffarin, candidat à la présidence du Sénat, est réélu avec 59,6%. Didier Guillaume, président du groupe PS, est réélu dans la Drôme. Samia Ghali sauve de justesse un unique siège pour le PS dans les Bouches-du-Rhône. L'ancien ministre UMP Alain Joyandet est élu en Haute-Saône. L'ex-ministre radicale de gauche Anne-Marie Escoffier, sénatrice sortante, est battue dans l'Aveyron. Comme le « bonnet rouge » Christian Troadec dans le Finistère (5,5%). Défaites les plus spectaculaires : celles de Jean-Michel Baylet, président des radicaux de gauche, dans le Tarn-et-Garonne, et de Jean-Pierre Michel en Haute-Saône. « Inventeur » du Pacs à l'Assemblée dans les années 1990, celui-ci était le rapporteur du projet sur le mariage pour tous au Sénat.

comme Marion Maréchal-Le Pen est benjamine de l'Assemblée nationale. Même là où il ne gagne pas, le FN démontre qu'il peut ratisser au-delà de son camp et obtient beaucoup plus de voix qu'il n'a d'élus encartés, une performance qui sera à analyser de près.

Pour Marine Le Pen, qui a qualifié dimanche cette double élection d'« historique », c'est une nouvelle étape victorieuse, et le FN est désormais présent à tous les échelons électoraux du pays. Sauf à l'Élysée, ajoutera la présidente du FN. La nouvelle a été diversement accueillie au Palais du Luxembourg : « Je ne m'habituerai jamais à ça, soupirait Jean-Pierre Sueur. C'est évidemment normal que leurs électeurs soient représentés dans nos assemblées, mais je n'accepte pas cette banalisation », tandis que Didier Guillaume jugeait « dans la logique des choses » que le FN ait deux élus au Sénat.

Nathalie Goulet, sénatrice UDI de l'Orne, ajoutait : « Il y a cinq millions de Français qui votent FN, on ne peut pas les laisser sans représentant. Au moins, ils arrêteront de jouer

les victimes ! ». Puis elle choisissait l'humour : « On ne pouvait pas avoir deux mauvaises nouvelles le même jour : le mariage de George Clooney et une défaite au Sénat... ». Dans la même veine, le maire d'Hénin-Beaumont, Steve Briois, a célébré dans un même tweet l'élection de deux sénateurs FN... et les 80 ans de Brigitte Bardot, qui aurait sûrement voté FN si elle avait été grande électrice à Saint-Tropez...

@beache3
@NSegaunes

Dans l'opposition, le Sénat se sent bien

L'OPPOSITION SIED AU SÉNAT comme le deuil à Electre. La preuve : même quand on la croit dans la majorité, la Chambre haute aime flirter avec les minoritaires. Ainsi, entre la victoire de François Hollande et le renouvellement du 28 septembre, les deux assemblées étaient majoritairement à gauche pour la première fois. Mais, au Sénat, c'était de seulement six voix. Pas assez pour laisser Jean-Marc Ayrault puis Manuel Valls gouverner en paix.

Après avoir été unie pendant les derniers mois de la présidence Sarkozy, la gauche sénatoriale est vite partie en lambeaux, les socialistes n'ayant à eux seuls qu'une majorité relative. Les communistes ont fait défaut sur la réforme des retraites, le marché du travail, les budgets. Les radicaux n'ont pas suivi sur le cumul des mandats (comme certains socialistes, d'ailleurs) et la réforme des territoires. Pour François Hollande, au moins, les choses vont être claires, même s'il voit s'envoler définitivement ses chances de réunir une majorité des trois cinquièmes pour réformer la

constitution : le Sénat est bel et bien, et complètement, dans l'opposition.

Depuis 1958, le Sénat a toujours aimé garder sa liberté de pensée et de vote. On oublie souvent qu'il fut en opposition avec le général de Gaulle pendant les dix ans de sa présence à l'Élysée, puisque les centristes étaient alors eux-mêmes dans l'opposition. En 1962 le président du Sénat, Gaston Monnerville, qualifia de « forfaiture », un mot d'une rare violence, la décision du Général de faire adopter par référendum l'élection présidentielle au suffrage universel. De Gaulle, en 1969, voulut punir le Sénat en le remplaçant par une assemblée de socioprofessionnels et de représentants des territoires. Les électeurs en décidèrent autrement lors d'un autre référendum, sans forcément répondre à la bonne question : il s'agissait surtout pour eux de renvoyer le Général à Colombey.

Majoritaire pendant les mandats de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing, le Sénat a regagné l'opposition pendant les deux septennats de François Mitterrand

- hormis les quatre années de cohabitation - mais sans voter systématiquement contre. De même que les sénateurs avaient adopté en 1974 la loi Veil sur l'avortement, ils votèrent en 1981, dès la première lecture, l'abolition de la peine de mort. Non sans donner des sueurs froides à Robert Badinter, futur sénateur lui-même : un amendement d'Edgar Faure tenta in extremis de conserver la peine de mort pour « les crimes les plus odieux ». Mais les sénateurs le repoussèrent.

Réputé conservateur (sous la III^e République, il s'opposa au droit de vote des femmes), le Sénat peut aussi se muer en défenseur des libertés, plus et mieux que l'Assemblée nationale. Ce fut le cas lors de votes sur le droit d'association, Informatique et libertés et la fouille des véhicules. Ou, sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, en bloquant le projet de tests ADN dans les regroupements familiaux. Le Sénat n'est pas toujours là où on l'attend. Et il aime ça.

B. H.
@beache3